



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

**ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

N° 2023/243-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 18 octobre 2023 de l'association LA PLACE représentée par Madame Maria PENHARD, Présidente.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation « du vin chaud » par l'association LA PLACE :

Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 18h30 à 21h30.
Place de la République –13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association LA PLACE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 20 octobre 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence

Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr

Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr vie-associative@ville-laroquedantheron.fr